



auto-entrepreneur souhaitant faire don d'une partie de ses bénéfices

Par **Lily54**, le **24/01/2020 à 18:18**

Bonjour,

En création d'une micro-entreprise en relation avec l'environnement, j'ai pour projet de soutenir des associations caritatives en leur reversant une partie de mon CA.

Ma question est : en tant que micro-entrepreneur, mes cotisations urssaf et impôts étant calculés en fonction de mon CA, ai-je le droit légalement de reverser une partie de mon CA, y-t-il des limites? Comment dois-je déclarer ces dons, car si je comprends bien je serai taxé sur ces dons car je devrai les compter dans mon chiffre d'affaire ?

Je vous remercie pour votre aide.

Bien cordialement.